



GESTION D'UN SINISTRE CATASTROPHES NATURELLES ET/OU ÉVÈNEMENT CLIMATIQUE

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
AA288	2 jours - 14 h	Perfectionnement	Présentiel ou à distance	1261,00 €

LIEUX ET DATES :

PARIS

- Du 10/03/2025 au 11/03/2025
- Du 15/09/2025 au 16/09/2025

OBJECTIFS

- Identifier et distinguer les sinistres qui relèvent de la garantie événement climatique, du régime des catastrophes naturelles ou du régime sécheresse
- Définir les dommages indemnisable selon la typologie du sinistre et son évolution (sinistre événement climatique qui devient une catastrophe naturelle)
- Utiliser la méthodologie adaptée à chaque type de sinistre

Information complémentaire :

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

Vous souhaitez suivre une formation à distance ?

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr

Pas de date disponible ? contactez-nous à mo-inscriptions@ifpass.fr

[Consultez le taux de satisfaction de nos formations ici](#)

[>>](#)

POINTS FORTS

Modalités pédagogiques :

Le formateur expose les spécificités propres à chaque événement (garantie contractuelle, régime des catastrophes naturelles). Des exercices permettent d'adapter la bonne stratégie de gestion du sinistre.

Formateur(s) :

Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance dommages des particuliers, formateur expert de l'Iffpass.

PROGRAMME

A. Analyser les garanties

1. Qu'est-ce qu'un événement climatique ?
 2. Qu'est-ce qu'un évènement relevant du régime légal des catastrophes naturelles ?
 3. Régime des calamités agricoles et garantie Cat' Nat'
- B. Indemniser un sinistre évènement climatique / Cat' Nat'
1. Avant parution d'un arrêté Cat' Nat'
 2. Après parution d'un arrêté Cat' Nat'
 - C. Indemniser un sinistre Cat' Nat' sécheresse
 1. Que faire avant parution de l'arrêté
 2. Comment instruire le dossier après parution
 3. Solution réparatoire
 4. Indemnisation

Validation des acquis :

- Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM.
- Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage.
- Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation.

Personnalisation parcours :

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

PUBLIC

Confirmés dans les fonctions de :

Chargés d'indemnisation habitation

Managers indemnisation multirisque habitation

Nos formations sont accessibles aux candidats en situation de handicap : L'IFPASS met en place des aménagements techniques ainsi qu'un accompagnement humain adapté en fonction du besoin du candidat.
[Veuillez consulter notre fiche d'information sur l'accueil des personnes en situation de handicap - ici](#)

PRÉ-REQUIS

Cette formation ne nécessite pas de prérequis spécifiques

Modalité d'accès :

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

TARIFS ET FINANCEMENTS

1261,00 €
Exonérés de TVA

CONTACT

mo-inscriptions@ifpass.fr / 01 47 76 58 70

Généré le 29/12/2025 à 05:55